

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MOTH PAPER

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2022-0033-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0027955-0001

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 4 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 4 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 5 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 5 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 5 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 5 |
| 6. Autres informations | 5 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|------------|
| MOTH PAPER |
|------------|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | Yanco Insecticide Solutions Ireland Limited |
| | Adresse | MBSL, 13 Classon House Dundrum Business Park, Dundrum D14 W9Y3 Dublin Irlande |
| Numéro de l'autorisation | BE2022-0033-00-00 1-1 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | BE-0027955-0001 | |
| Date de l'autorisation | 12/06/2019 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 26/03/2029 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | Yanco Limited |
| Adresse du fabricant | 1 Estuary Banks, Estuary Commerce Park L24 8RQ Liverpool Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | 1 Estuary Banks, Estuary Commerce Park L24 8RQ Liverpool Royaume-Uni |
| | AGRECOL SP. Z O.O., MESZNARY 2 98-400 WIERUSZÓW Pologne |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|---|
| Substance active | 1404 - Transfluthrine |
| Nom du fabricant | Bayer SAS Bayer Environmental Science |
| Adresse du fabricant | 16 rue Jean-Marie Leclair, CP 106 69266 Lyon Cedex 09 France |
| Emplacement des sites de fabrication | Bayer Vapi Private Limited (Formerly, Bilag Industries Pvt. Ltd.) II Phase, GIDC Vapi-396195 Gujarat State Inde |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------------------------|--------------------------------|----------------------|-------------|-----------|------------|
| Transfluthrine | | Substance active | 118712-89-3 | 405-060-5 | 0,466 |
| 4-tert-butylcyclohexyl acetate | 4-tert-butylcyclohexyl acetate | Substance non active | 32210-23-4 | 250-954-9 | 0,08 |
| Linalool | 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol | Substance non active | | | 0,16 |

2.2. Type de formulation

| |
|----------------------------------|
| VP - Produit diffuseur de vapeur |
|----------------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence

| | |
|-----------------------------|---|
| Mention de danger | Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. |

Éliminer le contenu dans déchet dangereux par apport en déchèterie à l'exception des emballages vides qui peuvent être éliminés par recyclage. Contacter la municipalité pour plus d'information.

Éliminer le récipient dans déchet dangereux par apport en déchèterie à l'exception des emballages vides qui peuvent être éliminés par recyclage. Contacter la municipalité pour plus d'information.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Feuilles imprégnées contre les mites des vêtements – intérieur – Non professionnels

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Tineidae sp. Nom commun: Mites des vêtements Stade de développement: Adultes |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Système ouvert: évaporation Description détaillée: - |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: Trois feuilles doubles imprégnées (0,16 × 0,0625 m) pour un volume de placard/tiroir/penderie de 0,5 m ³ Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: A utiliser une fois tous les trois mois |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Grand public (non professionnel) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Sachet - Natureflex NK23* ou PET/ALU/PP- 85mm x 120mm ou 100mm x 160mm Livrets contenant un maximum de 18 feuilles individuelles emballées dans des sachets Emballages secondaires : Option 1 : Cartons d'emballage 350 x 252 x 90 mm Matériau du carton : carton ondulé Nombre d'unités par carton : 160 sachets (contenant chacun un livret de 18 feuilles) Option 2 : Carton imprimé (300 x 200 x 65 mm) |

Matériau du carton : carton kraft

Emballages secondaires/tertiaires :

Cartons d'emballage contenant les cartons imprimés décrits ci-dessous et/ou des sachets individuels

Matériau du carton : carton ondulé

Nombre d'unités par carton : gamme de 6 à 48 cartons imprimés ou jusqu'à 480 sachets individuels

*Natureflex est un film bioplastique (cellulose reconstituée laminée avec un film plastique)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions fournies.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation
- Eloigner les animaux domestiques pendant l'utilisation.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer avec précaution à l'eau et au savon.
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin si une réaction allergique/irritation se développe, persiste ou s'aggrave.
- EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin ou appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON et montrer l'étiquette du produit
- Si l'infestation persiste contacter un professionnel de la lutte antiparasitaire

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet conformément aux réglementations locales.
- Ne pas se débarrasser du produit non utilisé dans l'environnement extérieur, dans les cours d'eau, les canalisations (égouts, toilettes...) ni les égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 24 mois
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autres informations

Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.